

Archives départementales de l'Aube

Fonds des fabriques paroissiales du diocèse de Troyes

sous-séries
29 G à 473 G

Répertoire numérique

par

G. Duhem
1932

Nouvelle dactylographie 2003

29 G A 473 G

FONDS DES FABRIQUES PAROISSIALES DU DIOCESE DE TROYES

Avertissement.

La cotation des fonds des fabriques paroissiales a été définie par Pierre Piétresson de Saint-Aubin en 1929-1930. Les cotes des sous-séries 29 G à 429 G ont été attribuées aux archives des fabriques des paroisses extérieures à Troyes, tandis que les cotes antérieures (11 à 22 G) sont dévolues aux anciennes paroisses troyennes. Certaines cotes sont virtuelles, c'est-à-dire qu'elles ne correspondent à aucun fonds, mais ont été réservées aux fabriques qui ne sont représentées par aucun document.

210 G 9 3 p. papier.
Déclarations des biens de la fabrique.
1691-1708

210 G 10 3 p. parchemin, 14 p. papier.
Baux de biens de la fabrique.
1693-1774

210 G 11 14 p. papier.
Procédures contre des détenteurs de biens de la fabrique.
1721-1747

Jully-sur-Sarce

211 G 1 1 p. parchemin, 3 p. papier.
Testaments.
1685-1735

211 G 2 Baux de biens de la fabrique.
1742-1775

Juvancourt

212 G 1 1 reg. papier.
Copie du XIXe siècle des titres de la fabrique : donations et fondations, comptes.
1741-1805

Juvanzé

213 G *Cote réservée.*